

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication d'insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
30 Décembre 1875.

## Chronique générale.

On écrit de Versailles :

Nous venons d'assister à une parodie tragi-comique de la grande scène de la confusion des langues où l'orgueil, qui avait encore quelque chose de jeune et de fier, brisa l'unité du genre humain.

Il s'agissait, comme dans les plaines de Sennaar, d'édifier une tour pour mettre la société à l'abri d'un nouveau déluge révolutionnaire. En d'autres termes, l'Assemblée était invitée à fabriquer une loi sur la presse d'après le devis informe de M. Dufaure, ministre de la justice.

Mais, tout d'abord, s'est posée la question de savoir si on devait construire cette arche, genre centre gauche, en un seul temps ou bien en trois temps. La commission où brille M. Albert Grévy, dont l'éloquence est si redoutée, tient pour les trois temps. Elle a encore dix-huit discours à rendre. M. Dufaure, au contraire, quoique centre gauche comme l'aimable M. Grévy, combat celui-ci et demande qu'on achève son travail en un seul temps et immédiatement. Il y a urgence. Est-ce bien vrai qu'il y ait urgence ? se demande-t-on de tous côtés. Oui, non, peut-être ! On vote. L'urgence est déclarée. On va donc se mettre aussitôt à l'œuvre. Les briques sont là avec le ciment, et tous les travailleurs debout. Mais voici que l'un d'eux sort des rangs, grimpe sur une espèce de tertre et s'écrie : Mes amis, gardez-vous de concourir à cet ouvrage. Ce n'est pas une arche, c'est une prison qu'on veut vous faire faire ; c'est une chaîne qu'on veut que vous forgiez de vos propres mains. Il faut que tous les partis lèvent leur drapeau aux prochaines élections et puissent librement, hautement, discuter la cons-

titution dont la coalition orléano-républicaine nous a dotés.

Il dit, et tombant par je ne sais quelle transition sur les membres du centre droit, il leur reproche leur hypocrisie, leurs trahisons successives envers tout le monde, et les somme de dire enfin qui ils sont, quel est leur drapeau, s'ils sont royalistes, républicains ou orléanistes.

On applaudit à gauche, à l'extrême droite, chez les bonapartistes. De tous les points de l'Assemblée s'élèvent des voix déclarant que désormais tout travail, toute entente est impossible avec les hommes masqués du centre droit, qu'on soupçonne d'ourdir des trames secrètes contre tous leurs collègues, et de ne travailler, soit pour la royauté, soit pour la République, que pour pénétrer dans la maison et s'en rendre les maîtres.

Le centre droit est doué d'une grande patience, qualité indispensable à son rôle. Cependant M. le duc de Broglie, son chef, aiguillonné par les allusions de M. Raoul Duval, s'est élancé à la tribune. Le silence s'est fait. On allait donc enfin entendre la profession de foi politique de ces messieurs et apprendre à quel sexe ils appartiennent ! M. le duc de Broglie parle ; mais de quoi nous parle-t-il ? Du Sénat et de la coalition qui l'a formé. Du drapeau, de la foi politique du centre droit, pas un mot ! Ce n'est pas précisément de l'admiration que cette attitude a produit, ce qui ne justifie pas les interruptions grossières lancées sans cesse par le soi-disant républicains à leur allié d'hier. Mais il y a longtemps que la République et l'urbanité sont brouillées ensemble, et il n'est guère présumable qu'elles fassent jamais la paix.

Avec toutes ces récriminations, l'ouvrage du ministre n'avancait pas. C'est pourquoi M. Dufaure est monté à la tribune dans le dessein de rallier les travailleurs divisés et de les amener à poser au moins la première pierre de l'édifice. Mais il n'a pas prononcé deux mots dans ce sens, qu'emporté par la maladie libérale chronique dont il est affligé, il se jette dans des déclarations poli-

tiques entièrement contraires à celles que M. Buffet a faites samedi, en sorte qu'on ne s'entend pas plus en haut qu'au milieu et qu'en bas.

M. Buffet parle français, M. Dufaure lui répond hébreu ; tout le reste fait comme eux, et c'est en vain qu'on chercherait dans cette tempête de paroles deux hommes en état de s'entendre et de se comprendre.

Cet antagonisme entre M. Dufaure et M. Buffet n'échappe point à M. Picard. Aussi se met-il aussitôt à attiser le feu, non-seulement entre les deux ministres, mais entre le centre droit et la gauche, en adressant des injures grossières à M. le duc de Broglie, en repréailles de la critique que celui-ci avait faite de l'embryon du Sénat dont il est, lui, M. Picard du 4 septembre.

— Votre langage, disait à M. de Broglie ce grave sénateur, est le langage de l'ambition déçue.

— Et le vôtre, répliqua avec beaucoup d'à-propos et d'esprit M. le baron de Ravinel, est le langage de l'ambition repue.

Aussitôt et comme involontairement, tous les regards se portèrent sur l'orateur, dont l'ample surface offre un terrain propre à recevoir ce trait. Un large rire parcourut la salle.

Des applaudissements mêlés d'exclamations, d'apostrophes, de menaces, d'interruptions grossières, de cris aigus, accompagnent ce dialogue. On entend un citoyen connu par son atticisme et ses belles manières donner à M. d'Audiffret l'injonction de rappeler M. de Ravinel à l'ordre. Disons la vérité : M. d'Audiffret a refusé d'obéir. Mais il a dû avoir quelque pressentiment de la besogne que ses amis les radicaux exigeraient de lui, le cas échéant.

C'est au milieu de cette confusion où les membres de la Chambre, d'amis qu'ils étaient il y a un instant, devenaient presque aussitôt ennemis et passaient dans la même minute par tous les sentiments et toutes les alliances opposées, que l'article 1<sup>er</sup> du projet de M. Dufaure a été voté.

Mais le même spectacle que nous venons de décrire sommairement se reproduit à

l'article 2, qui règle les conditions du colportage.

Après quelques explications de M. Dufaure sur cet article, M. Jules Favre monte à la tribune et déchaîne une nouvelle tempête en demandant des mesures dictatoriales contre les propagandes bonapartistes. M. de Valon lui répond en criant qu'il faut bien répondre aux mensonges de M. Jules Favre. Celui-ci riposte et M. de Valon réplique, soutenu par M. Haentjens. Le tumulte devient indescriptible. Ce qu'on peut seulement y démêler, c'est qu'on voit le centre droit, tout-à-l'heure bafoué et vilipendé par les républicains, s'unir à eux, soutenir M. Jules Favre de ses applaudissements et voter avec lui l'article 2.

La Chambre se retire : nos députés vont cesser de parler et prendre la plume. La *Gazette de Bretagne* publie une lettre que vient de lui adresser M. de Lorigeril à propos des élections sénatoriales. M. F. du Temple, député d'Ille-et-Vilaine, en a également adressé une à l'*Univers*.

LETTRE DE M. LE DUC D'AUMAË.

M. le général duc d'Aumale a adressé la lettre suivante à un de ses collègues du conseil général de l'Oise :

« Besançon, 27 décembre 1875.

« Mon cher collègue,

« Vous allez être appelé prochainement à exercer les attributions qui vous sont conférées par les lois organiques, et à prendre part aux élections sénatoriales.

« Je sais que plusieurs membres du conseil général ont l'intention de donner leurs voix à celui que depuis cinq ans ils ont appelé à l'honneur de les présider.

« Je serais heureux de continuer à représenter le département de l'Oise dans nos Assemblées politiques.

« L'expérience m'a démontré qu'il n'était pas possible de prendre une part utile aux délibérations d'une Assemblée, tout en con-

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### Souvenirs de collège.

#### L'ÉGLISE ROMAINE.

(Suite.)

A notre entrée, le principal, se levant à moitié, porta la main, avec une grâce négligente, à son bonnet de velours tout étincelant de broderies.

Puis, comme un homme surpris dans une occupation très-importante, il se mit à ranger et à dé ranger une foule de petits papiers qui étaient devant lui sur son bureau.

En même temps, d'un geste plein de noblesse, il montra un fauteuil à ma tante, et d'un petit signe de tête à la fois familier et classique, il me permit de m'asseoir, ou, pour parler plus exactement, me cloua sur ma chaise.

Il se décida enfin à laisser ses petits papiers tranquilles, et, se tournant du côté de ma tante, il lui demanda ce qu'il pourrait bien faire pour lui être agréable.

Elle lui expliqua simplement qui j'étais, comment et pourquoi j'avais été jusque-là fort négligé ; il devait voir par là ce qu'elle attendait de lui.

M. le principal, les yeux à demi fermés, faisait de petits signes de tête, comme un homme qui comprend toutes choses à demi-mot. Puis, ouvrant les yeux, il me regarda bien en face, comme pour me percer à jour.

Pour lier connaissance, il me donna familièrement sur le nez une chiquenaude qui me fit venir les larmes aux yeux ; cependant je n'osai rien dire.

— Ah ! ah ! s'écria-t-il, nous sommes donc un petit sauvage ? Bon ! nous ferons connaissance, et ce ne sera pas long.

Comme je ne répondais rien à cela, vu que, n'étant pas menteur, je ne pouvais pas lui dire que j'en serais charmé, il se tourna du côté de ma tante :

— Douceur et fermeté, Madame, voilà tout notre système. Il est bien simple, comme vous voyez, mais il est infailible. Je le répète sans cesse à mes maîtres d'étude et à mes professeurs : « Messieurs, douceur et fermeté ! »

Jusque-là, pour ma part, je trouvais dans mon nouveau maître plus de fermeté que de douceur. Je me tenais aussi immobile que possible, les jambes pendantes sur ma chaise trop haute, les yeux stupidement fixés sur une rangée de cartons verts à boucles de cuivre bien brillantes.

Tout à coup, je fus saisi d'une crainte horrible. Si ma tante allait lui révéler que j'avais passé ces dernières années à polissonner sur les grandes routes, grimant derrière les voitures des rouliers, insultant les diligences, et jetant des pierres et du sable aux passants !

S'il s'était trouvé de sa personne, lui, dans une de ces diligences !

Dans cette horrible angoisse, je me faisais aussi petit que possible, et je retenais mon haleine.

Heureusement j'en fus quitte pour la peur.

M. Jondelles, tout occupé à énumérer ses titres et à décrire les améliorations qu'il avait apportées à la direction des études et à la nourriture des pensionnaires, ne songeait plus à moi.

#### VII.

Ses confidences furent interrompues par le son d'une grosse cloche qui annonçait la fin de la classe.

— Laissez l'élève Bernier, dit M. Jondelles à ma tante ; il fera toujours connaissance avec les autres, et vous pourrez le reprendre à sept heures et demie, à la fin de l'étude du soir.

J'aurais bien désiré m'en aller, et remettre à une autre occasion l'honneur de faire la connaissance de ces messieurs ; mais au moment où j'es-sayais d'attirer l'attention de ma tante, le souve-

nir de la première chiquenaude et la crainte d'en recevoir une seconde me rendit tout à coup immobile et muet.

Je pris, tout désappointé, à la remorque du bonnet de velours brodé, le chemin de la cour où mes nouveaux confrères prenaient bruyamment leurs ébats.

Ils n'étaient pas précisément aimables, mes nouveaux confrères, et il faut croire que ma personne leur déplut furieusement à première vue, car je reçus, en manière de bienvenue, autant de horions et d'injures qu'on en peut raisonnablement recevoir en une heure.

A cinq heures, la cloche sonna de nouveau, et l'on me dit qu'il fallait entrer en étude.

Je ne savais pas trop ce que cela voulait dire, mais je suivis les autres qui enflaient, en se bousculant le plus possible, un grand corridor sombre qui sentait le mois.

Si mes souvenirs sont exacts, il me semble avoir été houspillé tout le long du corridor, et avoir été projeté violemment dans une grande pièce sale, meublée de bancs et de tables en fort mauvais état.

Je fus réprimandé de ma brusquerie par un monsieur très-petit, qui portait une grande redingote râpée et des lunettes bleues avec un treillage sur les côtés.

Il avait l'air d'avoir de gros yeux de mouche.

tinuant d'exercer un commandement tel que celui qui m'a été confié par le maréchal-président de la République.

» En 1874, en me présentant aux suffrages des électeurs de l'Oise, j'exprimais l'espoir de pouvoir contribuer au rétablissement de la monarchie constitutionnelle; mais je leur disais aussi que si mon vœu ne pouvait s'accomplir, je continuerais de servir loyalement mon pays.

» Et je le sers.

» HENRI D'ORLÉANS. »

\*\*\*

On prétend dans les groupes de gauche que si M. le duc d'Aumale semble renoncer dans sa lettre à toute candidature, c'est que la rupture de l'alliance du centre gauche et du centre droit aurait déçu l'espoir qu'il avait d'être appelé à la présidence du Sénat.

\*\*\*

D'autre part, le prince de Joinville vient d'adresser aux électeurs du département de la Haute-Marne une lettre dans laquelle il déclare qu'il ne compte accepter aucune candidature aux prochaines élections.

\*\*\*

#### LA STATUE DE NAPOLEON I<sup>er</sup>.

L'opération du montage de la statue de Napoléon I<sup>er</sup> sur la colonne Vendôme a commencé avant-hier matin à neuf heures, et elle a suivi une marche régulière jusqu'à trois heures et quart.

La statue était emmaillottée dans deux châssis en bois, dont l'un la prend en dessous et supporte tout le poids. Deux faisceaux de cordes venaient s'adapter à ce dernier châssis, et allaient ensuite s'accrocher à un énorme crochet auquel était attaché un fort câble de plus de trois cents mètres de longueur, lequel s'enroulait autour d'un cylindre placé en haut de la colonne.

A trois heures et demie, les ouvriers faisaient manœuvrer le cabestan, et l'ascension paraissait s'effectuer dans les meilleures conditions.

La statue mesure 45 pieds de haut et pèse plus de 2,000 kilogrammes.

M. le maréchal-président s'était fait représenter par M. de Garnay, un de ses officiers d'ordonnance.

Foule énorme autour et aux abords de la place, quelques médaillés de Sainte-Hélène. MM. Pennelli, Charnod, Normand, Abbadie, architectes, et des représentants de tous les journaux, se trouvaient dans le chantier, à des places réservées.

\*\*\*

Sous le titre « une Nouvelle importante, » le *Courrier de Menton* assure que l'empereur de Russie viendrait incessamment en France conduire l'impératrice à Menton, et non à San-Remo, comme le bruit en avait couru. Le czar passerait trois jours à Paris, dans le plus strict incognito, avant de se rendre à Menton.

M. de Schouvaloff, ministre de la maison

de l'empereur de Russie, serait déjà à Paris, où il serait venu pour attendre son souverain.

## Etranger.

ROME.

Le 23 décembre, suivant l'usage de Rome, le Sacré-Collège est allé en corps offrir à Sa Sainteté Pie IX ses vœux et ses félicitations. La cérémonie a eu lieu à onze heures, dans la salle du Trône, au palais du Vatican.

Après le compliment fait par le doyen, le vénérable cardinal Patrizzi, le Saint-Père a pris la parole et a répondu en ces termes :

« La fin de ce mois termine la période des trois quarts du dix-neuvième siècle, — de ce siècle qui s'était annoncé avec un événement providentiel et extraordinaire. Vous comprenez que je parle de l'élection de mon auguste prédécesseur Pie VII.

» Je n'indique, certes, point ce fait pour en rappeler les particularités ou pour redire par quels moyens merveilleux le nouveau Pontife fut choisi comme successeur du martyrisé Pie VI; ces choses vous sont trop connues.

» Mais je tiens à montrer au monde entier, par le souvenir de cet événement, que Dieu n'a jamais abandonné son Eglise, et que, en tout temps, au milieu des périls et des orages, il a étendu son bras tout-puissant pour la soutenir contre ses ennemis et la sauver; je tiens à ce que, dans les circonstances présentes, les bons se consolent et prennent courage, et que les faibles, en proie à la crainte, fortifient en même temps leur foi et leur espérance.

» Oui, frères bien-aimés, aujourd'hui aussi nous nous trouvons environnés d'embûches et d'oppressions; aujourd'hui aussi l'Eglise est soulevée par la tempête qui l'agitait il y a soixante-quinze ans. Mais aujourd'hui aussi Dieu nous assiste, nous soutient et nous conforte.

» En vérité, beaucoup sont remplis de crainte, je le sais; mais je sais aussi que la crainte est un effet de l'amour de Dieu. Et lui plutôt il que tous craignent de la même manière! Les livres sacrés parlent souvent de cette crainte sainte et la conseillent. Heureux ceux qui craignent. Mais la crainte peut venir de deux motifs. L'archange Gabriel nous le montre clairement dans les paroles qu'il adressa d'abord à Zaccharie, puis à la Vierge immaculée.

» Le Grand Prêtre craint, et l'archange lui dit: *Noli timere*. La Vierge sainte craint aussi, et l'archange lui dit également: *Ne timeas*. Il les conforte tous deux. Et cependant Zaccharie est puni par un mutisme passager: il est condamné au silence, et Marie est récompensée, et est ensuite bénie de toutes les générations, comme elle le confesse et déclare elle-même dans son Cantique: *Ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes*.

» Cette différence procède précisément des

motifs divers de leur crainte. Zaccharie craignit, mais avec une crainte de défiance, et il mérita un châtement; Marie craignit, mais avec une crainte d'humilité, et pour cela elle fut glorifiée par les grandeurs immenses que Dieu opéra en elle: *Fecit mihi magna qui potens est*.

» Pareillement, à notre époque, tous ceux qui vivent de foi, en réfléchissant sur la grande ruine sociale, qui les porte à palpiter parmi tant d'incertitudes, sont plongés dans la crainte, oui; mais cette crainte n'est pas sans confiance en Dieu. Et dans la solitude de leur cœur ils sentent en eux-mêmes répéter l'encourageante parole: *Noli timere!* Pourquoi craindre? Malgré les apparences opposées, ils sentent au contraire augmenter la confiance qu'ils mettent en Dieu et dans la puissante intercession de la Reine du Ciel.

» Le Seigneur ne peut permettre que nous soyons chargés d'un poids au-dessus de nos forces. Lui-même nous l'a garanti en disant: *Dabo vobis potum in lacrymis cum mensura*; et, confiants, ils répètent avec la Vierge sainte: *Fiat mihi secundum verbum tuum*. Qu'en tout, ô mon Dieu, votre sainte volonté soit faite!

» D'autres craignent d'une crainte incertaine et découragée, et, tournant le regard autour d'eux, et ne voyant d'aucun côté se lever un rayon de lumière qui accompagne l'aurore désirée, ils sont en défiance et déclarent les désordres arrivés à tel point qu'on ne peut en trouver le remède nulle part. A ceux-là je dirai avec le même Archange: *Non erit impossibile apud Deum omne verbum*.

» Mais cette crainte pourrait aussi naître dans quelques autres du désir de leur commodité. Personne n'ignore combien peut influer sur des cœurs peureux la crainte de maux plus grands, et combien ils sont enclins à sacrifier leur propre dignité, et parfois même leur conscience, pour s'adapter aux conseils des novateurs politiques et obtenir des avantages temporels par une adhésion à ces conseils, qui sont toujours méprisables et faux.

» Je voudrais donc dire à ces timides: Tournez-vous vers les bons, ils sont nombreux, prenez courage et vigueur. Tournez-vous principalement vers le Sacré-Collège des cardinaux qui continuent fermes dans l'exercice de leurs devoirs, et qui dans les saintes congrégations multiplient leurs labeurs en proportion de la déplorable augmentation des désordres sociaux; ce qui ne doit point étonner, car les désordres mêmes induisent les peuples à tenir le regard fixé vers le Saint-Siège, et, tandis qu'ils reposent leurs espérances sur lui, ils acceptent les remèdes que l'on propose pour sauver la société des maux qui la travaillent, et demandent les conseils opportuns pour se conduire plus sûrement dans les voies de la vérité.

» Et ici, tandis que nous devons considérer l'immense responsabilité dont se chargent certains gouvernements, toujours occupés à commettre contre l'Eglise de nouveaux attentats, par lesquels ils appellent chaque jour sur leurs têtes les malédictions

de Dieu, nous devons, d'un autre côté, admirer la constance des persécutés, qui résistent courageusement aux menaces, aux insultes, à tout ce que sait imaginer, non pas un fanatisme, mais une fureur diabolique, animant tel ou tel Néron de nos jours.

» Si je ne me trompe, je crois voir revêtu, en effet, l'empire d'un autre Néron, qui se présente sous des formes différentes. En tel lieu, il siège la lyre en main, c'est-à-dire avec des paroles artificieuses et trompeuses; il feint de caresser, mais en attendant il détruit et met en cendres. En d'autres lieux, il se présente avec le fer à la main, et, s'il n'ensanglante pas les chemins, il remplit les prisons, il multiplie les exils, il spolie, et en spoliant il blasphème; il usurpe les juridictions, les exerçant avec la violence et l'injustice. Avec la lyre en main, on abat dans le grand amphithéâtre romain le signe de la rédemption et la voie du Calvaire, et ces arènes consacrées par le sang des martyrs sont souillées d'eaux stagnantes et fétides, symbole de la conscience des auteurs et des complices d'une si grande impiété!

» Je ne dis rien d'autres circonstances douloureuses pour ne point accroître des colères injustes contre les persécutés catholiques. Il semble véritablement que sur certains points de l'univers on veuille détrôner Jésus-Christ et qu'on s'écrie de nouveau: *Nolumus hunc regnare super nos*. Mais le temps viendra où l'on pourra dire: *Vidi impium superexaltatum... transivi, et ecce non erat*.

» Pour nous, en attendant, tournons-nous vers le Roi pacifique, afin que, par l'intercession de cette Vierge que l'Eglise salue du nom de *Virgo Potens*, il accorde à tous la paix du cœur, bien que nous luttions dans la tempête, et qu'il nous rende athlètes courageux, afin de combattre ses batailles.

» Prions surtout la Vierge sainte de nous obtenir la grâce de voir se taire les lèvres des blasphémateurs et des ennemis de l'Eglise de Jésus-Christ: *Muta fant labia dolosa*. Les lèvres trompeuses qui nomment bien le mal et mal le bien, qu'elles soient muettes jusqu'à ce que dans le silence et la solitude, grâce au secours divin, elles aient appris à parler.

» Maintenant, quant à moi, j'élève les mains pour vous bénir, et je prie Dieu que cette bénédiction nous donne à tous force et courage, de telle sorte qu'elle fasse de nous des flambeaux vers lesquels les nations puissent reposer leurs regards et leurs cœurs.

On ne doit pas se lasser de le redire. Pie IX donne un grand spectacle au monde; la frappante opportunité de ses paroles ajoute toujours à leur puissance; la réponse du Pape à l'adresse du Sacré-Collège en est une preuve nouvelle.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

A l'occasion du renouvellement de l'année, le Sous-Préfet de l'arrondissement de

Il me mit entre les mains un livre sale et déchiré où il indiqua une page que je ne regardai même pas quand il me la montra, tant j'étais fasciné par la vue de ses gros yeux d'insecte.

Il s'en aperçut, et pour couper court à ma contemplation, il me dit de me placer à un coin de table, je m'y plaçai; de demeurer tranquille, je ne demandais que cela; et de lire le livre pour passer agréablement le temps de l'étude: je fis mon possible pour lire.

Pendant qu'il y était, le monsieur à la trop grande redingote aurait bien dû recommander aux autres de me laisser en repos, car ils n'y semblaient guère disposés.

Nous étions à peine assis depuis cinq minutes que mon voisin me demanda, en ricanant derrière sa main, si ce n'était pas moi qui m'appelais Gri-bouille.

Je lui répondis naïvement que je ne connaissais pas la personne dont il me parlait.

Le monsieur leva le nez, et me dit assez rudement de me taire.

Pour me consoler de ma mésaventure, mon voisin, abritant sa figure derrière un cahier, me tira la langue, et exécuta une série de grimaces des plus variées.

Alors, je me pris la tête à deux mains, et, me mettant les deux pouces dans les oreilles, je fis tout mon possible pour comprendre le petit livre.

Il me parut très-ennuyé. J'avais beaucoup de peine à saisir le sens des mots, et je ne saisissais pas du tout la liaison des mots entre eux.

Peut-être le livre était-il trop savant pour moi; peut-être étais-je trop ignorant pour lui; peut-être aussi mon attention était-elle distraite par la quantité de boulettes qui m'arrivaient de toutes parts.

Le monsieur aux yeux de mouche avait beau se fâcher et donner de grands coups de poing sur sa table: rien n'y faisait; plus il criait, plus les boulettes tombaient dru aussitôt qu'il avait penché la tête sur son livre.

Il me sembla qu'il était très-malheureux, parce qu'on ne le respectait pas du tout.

Moi, j'avais pitié de sa peine et de son embarras; et comme, à un certain moment, il semblait avoir fort à cœur de savoir qui lançait des boulettes, et s'exaspérait de n'en pas découvrir les auteurs, j'eus un bon mouvement.

Une véritable bombe de papier mâché venait de me raser le nez et de s'aplatir sur le mur; je me levai et je lui dis tout naïvement:

— Tenez, Monsieur, c'est celui qui a des taches de rousseur, sur le second banc, qui vient de la lancer; je l'ai vu!

VIII.

J'étais loin de m'attendre au tumulte que sou-

leva une parole si simple. On criait, on sifflait, on hurlait, et les mots de « capon » et de « cafard » se croisaient en tous sens comme les boulettes de tout à l'heure. Ils me regardaient tous et me montraient le poing.

Le monsieur, contre mon attente, ne me rendit pas service pour service; il ne prit pas mon parti: je crus même remarquer qu'il était plus effrayé du tapage qu'indigné de me voir huer par l'étude tout entière.

« Messieurs, messieurs, criait-il d'une voix suppliante, vous ne songez donc pas que M. le principal pourrait vous entendre! »

Il avait à peine prononcé ces mots, que la porte s'ouvrit toute grande, comme poussée par un ressort invisible. M. le principal, le chef toujours orné de sa calotte brodée, entra avec une lenteur calculée, et promena à la ronde un regard sévère et majestueux. C'est là, par exemple, que l'on aurait entendu voler une mouche.

Tous les élèves, penchés sur leurs cahiers, travaillaient avec un ardeur extraordinaire; on n'entendait que le grincement des plumes sur le papier et le frôlement des dictionnaires que l'on feuilletait.

Moi seul étais resté debout, stupéfait de cet étrange changement à vue.

M. le principal, après avoir savouré longuement le plaisir de causer une pareille terreur, s'adressa

à moi, et me dit avec un ricanement solennel:

— Eh bien! jeune sauvage, est-ce ainsi que vous débutez dans cet établissement? Si vous croyez que nous pouvons tolérer une pareille conduite, vous êtes dans l'erreur... dans une profonde erreur! Monsieur Pesse, je vous recommande tout particulièrement ce garçon (ici, le monsieur à lunettes s'inclina humblement). Vous le prendrez d'abord par la douceur, bien entendu. Mais, s'il le faut, vous serez ferme... vous serez très-ferme!

Et pour scander ce discours, qu'il débitait avec emphase, il me frappait, à coups réguliers, le nez avec son index recourbé. En guise de point final, il m'asséna une maffresse chiquenaude, qui, cette fois, me fit pleurer pour tout de bon.

Puis, M. le principal se retira majestueusement comme il était entré.

(La suite au prochain numéro.)

Saumur recevra samedi prochain, 1<sup>er</sup> janvier, de 9 à 14 heures du matin, les autorités civiles et militaires.

Le Général commandant l'École de cavalerie ne recevra pas de visites à l'occasion du 1<sup>er</sup> janvier.

LE COLLÈGE DE SAUMUR. — LES PÈRES DE L'ORATOIRE.

(Suite. — Voir *Echo* du 19 décembre.)

Nous l'avons indiqué précédemment, M<sup>rs</sup> d'Angers n'admit pas l'entrée des Pères de l'Oratoire dans son diocèse sans qu'au préalable ils eussent reconnu son autorité. Il le fit savoir à M. le procureur du roi afin qu'il pût inviter le supérieur général de leur congrégation, M<sup>rs</sup> le cardinal de Berulle, à donner au diocésain les justifications nécessaires à son établissement aux Ardilliers.

M<sup>rs</sup> de Bérulle s'empressa de faire à M. Bourneau la déclaration de la bulle pontificale qui autorisait leur congrégation en même temps que les règles propres à son institut; de son côté, M. le procureur du roi mit le même empressement à transmettre à M<sup>rs</sup> d'Angers cette déclaration; il écrivit ensuite au cardinal :

« J'ay rendu fidèlement la votre à monseigneur d'Angers, non toutefois si tost à cause de son absence, laquelle il a reçue benignement, il ne reste plus qu'à vous à nous faire jouir du bien que nous attendons de votre venue en ce pays. N'oubliez pas s'il vous plaist de traiter avec M. de Saint-Florent pour le droit qu'il a pris du prieur de Nantilly sur les Ardilliers; et d'apporter lettres de Sa Majesté à M. Duplessis. Nous espérons que vous donnerez un prédicateur et l'avons ainsi donné à entendre à M<sup>rs</sup> d'Angers et n'en rechercherons point d'autre;

« Nous entendons aussi que vous ayez mémoire de la prière que je vous ai faite pour notre collège, qu'en prenant la direction nous donneriez quelque bon principal, et un bon régent; nous remettant du tout entre vos mains pour estre conduit par vous. Vous me ferez, s'il vous plaist, l'honneur de m'envoyer un mot de réponse; c'est, Monsieur, votre très-humble serviteur,

» BOURNEAU.

» Saumur, ce 20 juillet 1648. »

Cette lettre fut suivie d'une requête des habitants catholiques de Saumur à M<sup>rs</sup> l'évêque; ils s'engageaient à fournir aux Pères de l'Oratoire un revenu suffisant pour leur entretien et nourriture, etc.

Ce prélat mit à l'octroi de son consentement les trois autres conditions qui suivent : de voir la bulle, d'avoir la déclaration du supérieur général en forme authentique, d'avoir aussi la règle sous laquelle vivaient les Pères de l'Oratoire, afin d'en être éclairci et de la faire enregistrer au secrétariat de l'évêché.

M. le procureur du roi fit de nouvelles diligences; le 7 décembre 1648, il adressa à M<sup>rs</sup> de Berulle un long mémoire dont voici le dispositif :

« Et nous envoyerez s'il vous plaist à ce voyage (la bulle) en parchemin et scellé et selon le mémoire, pendant que M<sup>rs</sup> l'évêque est en cette bonne volonté, de crainte d'ailleurs de quelque nouvelle traversée des Minimes, ou d'autres; et n'oubliez pas s'il vous plaist d'obtenir lettres du petit cachet de Sa Majesté, adressées à M. Duplessis-Mornay pour faciliter cet établissement, lesquelles vous ferez adresser à M. de Bourgueil, pour les présenter à M. Duplessis, lequel s'offre de les porter et sera très à propos, s'il vous plaist de faire avertir M. de Seaux ou Phelippeaux du don que Sa Majesté vous a fait des Ardilliers, de crainte que les Minimes, par surprise, en conséquence de leurs premières lettres, vinssent à demander à Sa Majesté quelque autre réclamation.

» M<sup>rs</sup> d'Angers a eu une telle appréhension que vous vinssiez à vous établir aux Ardilliers sans son consentement, qu'il a retenu toutes nos pièces, etc. »

Ce mémoire de M. Bourneau fut décisif; le 14 décembre 1648, les révérends pères Pierre de Bérulle, supérieur général de la congrégation des pères de l'Oratoire établie en ce royaume, Guillaume Gibieux, Guy du Faur, Charles Goudron, Claude Boimin, Jean Menou, Louis Faure, François Bourgoing, se présentèrent devant MM. Estienne Contesse et François Serbin, garde-notte du

roy en son Châtelet de Paris, pour faire rédiger acte de leur déclaration; une copie fut adressée à M<sup>rs</sup> d'Angers qui rendit, le 29 janvier 1649, un décret pour l'établissement des Messieurs de l'Oratoire en la maison de Notre-Dame des Ardilliers de Saumur.

Le 5 avril suivant, les Pères furent mis en possession de la chapelle en vertu du décret précité; ils y furent installés par M<sup>rs</sup> d'Estampes, lors abbé de Bourgueil et depuis évêque d'Angers.

Enfin, le 13 mars 1623, frère Jehan-Jacquin Allain, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, prieur-curé primitif du prieuré de Notre-Dame de Nantilly de Saumur, céda ses droits à la desservance de cette chapelle, du consentement de M. l'abbé de Saint-Florent, moyennant une rente de 120 livres payable à la Saint-Michel et à la Notre-Dame de mars audit abbé qui les avait rachetés.

Ainsi se terminèrent les compétitions que nous avons énoncées au début de ce travail.

Nous examinerons maintenant la prise de possession du collège de Saumur par les Oratoriens.

PAUL RATOUIS.

Le *Figaro* nous fait connaître que, dans la réunion provoquée la semaine dernière par le *Patriote* et le *Travailleur*, les deux journaux radicaux d'Angers, on a mis en avant les candidatures suivantes pour le Sénat :

M. Thiers; M. Chevreul, membre de l'Institut; M. Lenepveu, directeur de l'École de Rome; M. Bury, médecin à Saumur; M. Max Richard.

Mais il ne faut que trois candidats.

D'autre part, le *Figaro* dit que le journal bonapartiste d'Angers patronne la candidature de M. Bourlon de Rouvre, ancien préfet.

L'*Opinion nationale* annonce aussi pour notre département la candidature républicaine de M. Eugène Bonnemère, auteur de l'*Histoire des paysans*.

RECENSEMENT GÉNÉRAL POUR 1876 DES CHEVAUX ET MULETS.

M. le préfet de Maine-et-Loire vient d'adresser à MM. les sous-préfets et maires du département la circulaire suivante :

Messieurs,

La loi du 1<sup>er</sup> août 1874 dispose (art. 1<sup>er</sup>) qu'un recensement général des chevaux et juments, âgés de six ans et au-dessus, et des mulets et mules de quatre ans et au-dessus, a lieu tous les ans, du 1<sup>er</sup> au 15 janvier, dans chaque commune, par les soins du maire.

En conséquence, le recensement dont il s'agit devra s'effectuer du 1<sup>er</sup> au 15 janvier 1876 pour les chevaux, juments et mulets qui se trouvent dans les conditions d'âge indiquées par la loi, d'après la déclaration des propriétaires, en nom particulier ou collectif, sans aucune distinction ou exclusion.

Les inscriptions seront faites avec le plus grand soin sur les déclarations que vous aurez à provoquer des propriétaires, et que vous devrez contrôler au besoin au moyen des renseignements que vous possédez, notamment des rôles de prestation.

Les maires établiront, à cet effet, un registre (modèle n<sup>o</sup> 1) comprenant les noms, prénoms et domiciles des propriétaires et le signalement sommaire des animaux.

Le registre ouvert en 1874 pourra être consulté, mais il devra être absolument remplacé par le nouveau registre, qui devra comprendre :

1<sup>o</sup> L'indication numérique des chevaux, juments, mulets et mules de tout âge existant chez chaque propriétaire;

2<sup>o</sup> La désignation détaillée pour chaque animal ayant atteint l'âge prescrit par la loi.

L'âge se compte du 1<sup>er</sup> janvier de l'année de la naissance.

Le nouveau registre mentionnera, dans la colonne d'observations, pour chacun des animaux déjà examinés par la Commission mixte qui a fonctionné en 1874-1875, la décision de cette Commission, et, s'il y a lieu, le classement déjà donné.

Le registre sera arrêté et certifié conforme par le maire, à la date du 15 janvier 1876. Il continuera, d'ailleurs, à rester ouvert pour toutes les inscriptions et mutations ultérieures, et devra être arrêté et visé chaque année à la même date.

Il sera fait, par commune, un relevé numérique en double expédition (modèle n<sup>o</sup> 2) :

1<sup>o</sup> Des animaux de tout âge existant chez les propriétaires de la commune;

2<sup>o</sup> Des animaux ayant atteint l'âge prescrit par la loi.

Une expédition de ce relevé sera transmise, dès le 16 janvier, au bureau de recrutement du ressort; l'autre expédition sera adressée à la préfecture pour les communes de l'arrondissement d'Angers, et à la sous-préfecture pour les communes des autres arrondissements.

MM. les maires publieront, par voie d'affiche ou tout autre moyen de publicité, un avis invitant tous les propriétaires à faire les déclarations nécessaires à la mairie, du 1<sup>er</sup> au 15 janvier au plus tard. Ils rappelleront, d'ailleurs, que le recensement dont il s'agit, comme celui qui a eu lieu en 1874, est une mesure d'intérêt général prescrite par la loi, et qui n'apporte aucune restriction au droit de propriété et aux transactions dont les animaux peuvent être l'objet.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien assurer, chacun en ce qui vous concerne, la bonne et prompte exécution des dispositions qui précèdent.

Les imprimés nécessaires pour le travail dont il s'agit seront prochainement envoyés dans les communes.

Agréés, etc. Le Préfet, J. MERLET.

On lit dans l'*Armée territoriale* :

« Nous avions annoncé qu'une réunion des troupes territoriales aurait lieu au commencement de janvier, afin de procéder au choix des sous-officiers et caporaux. Ce qui était vrai au moment où nous donnions cette nouvelle a cessé de l'être par suite de circonstances que nous allons faire connaître.

« M. le ministre de la guerre a pensé qu'il n'y avait pas lieu de faire coïncider la convocation des classes territoriales avec l'agitation électorale qui ne peut manquer de se produire, et il a pris la sage détermination d'ajourner la formation des cadres des sous-officiers jusqu'après les élections générales pour le Sénat et la Chambre des députés.

« Ce ne serait donc plus qu'en mars que serait fait l'appel de la territoriale, et cet appel n'aurait pas d'autre effet que de réunir les hommes au chef-lieu de chaque compagnie, pour un jour seulement, un dimanche. Il n'est pas nécessaire de causer plus de dérangement ni prendre plus de temps pour atteindre le seul but qu'on se propose, c'est-à-dire le choix et la présentation des sous-officiers et caporaux. Ce n'est que plus tard qu'il sera question de manœuvres et d'exercices. »

LES CARTES DE VISITE.

Au moment où l'envoi des cartes de visite va jouer un grand rôle, nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs les principales dispositions qui président à leur expédition :

Sous enveloppes ouvertes, les cartes de visite sont passibles, jusqu'au poids de 40 grammes, de la taxe de 5 centimes dans la circonscription postale du bureau d'origine, et de 10 centimes en dehors de cette circonscription.

Il peut être mis dans la même enveloppe deux cartes portant un même nom ou des noms différents sans augmentation de port.

Sous bandes, les cartes de visite sont assujetties à un port de 2 centimes jusqu'au poids de 5 grammes.

Les bandes doivent être mobiles et ne pas dépasser en largeur le tiers de la surface de la carte, autrement celle-ci est considérée comme expédiée sous enveloppe ouverte, et taxée au triple de l'insuffisance de son affranchissement.

L'adresse du destinataire doit toujours être écrite sur la bande.

Les cartes de visite peuvent être écrites à la main, mais elles ne doivent contenir que le nom, qualité et adresse de l'expéditeur. Toute autre mention, manuscrite ou imprimée, constitue une contravention qui rend son auteur passible d'une amende de 150 à 300 fr.

Les photographies cartes de visite peuvent être expédiées aux mêmes conditions que les cartes de visite ordinaires.

L'ANNÉE BISSEXTILE 1876.

Avec la journée de samedi prochain, 1<sup>er</sup> janvier 1876, commencera la période du dernier quart du dix-neuvième siècle.

L'année de 366 jours dans laquelle nous allons entrer correspond aux années :

6589 de la période julienne;  
2652 des Olympiades;

2629 de la fondation de Rome;  
2623 de l'ère de Nabonassar;  
5636 de l'ère des Juifs;  
1876 de la naissance de Jésus-Christ;  
1292 de l'hégire des Turcs.

Les fêtes mobiles auront lieu :  
La Septuagésime, le 13 février; — les Cendres, le 1<sup>er</sup> mars; — Pâques, le 16 avril; — l'Ascension, le 25 mai; — la Pentecôte, le 4 juin; — la Trinité, le 11 juin; — la Fête-Dieu, le 15 juin; — le premier dimanche de l'Avent, le 3 décembre.

Enfin, la Saint-Jean tombera le samedi, veille des processions de l'octave de la Fête-Dieu; le 15 août (Assomption), le mardi; la Toussaint, le mercredi; Noël, le lundi.

AVIS. — Les maîtres couvreurs de la ville de Saumur demandent des OUVRIERS capables, en leur offrant le prix d'Angers et de Tours.

S'adresser chez MM. DUPAYS, MÈNIER, COSTEAU, TAPFOREAU, FRÉMON et BRETON, maîtres couvreurs.

Théâtre de Saumur.

Lundi prochain, le drame, qui n'a été joué cette année à Saumur qu'à de rares intervalles, fera son apparition sur notre scène. Il faut dire que la pièce annoncée, le *Forgeron de Châteaudun*, abonde en idées grandes, généreuses, patriotiques, que le public de notre ville sera heureux de connaître. Elle est née dans l'esprit de M. Léon Beauvallet au moment de l'invasion allemande, et elle a été représentée au bruit du bombardement de la capitale. D'ailleurs, voici une notice sur cette œuvre historique que nous croyons devoir reproduire :

« La pièce du *Forgeron de Châteaudun* fut représentée pour la première fois le 8 janvier 1871. Il neigeait fort et l'on gelait sur place; les obus prussiens trouaient le Panthéon et le Val-de-Grâce et s'abattaient déjà jusqu'au palais des Ternes, et malgré cela la salle était pleine, archi-pleine!

« Et quel public étrange! Quel chaos de costumes et d'uniformes! Les gardes nationaux arrivaient déjà, galonnés et empanachés; à peine libres un instant, les mobiles accouraient. « On se cognera demain, » disaient-ils; « nous venons au spectacle » peut-être pour la dernière fois! mais, » bah! à la guerre comme à la guerre! » Et c'était le vrai mot de la situation.

« La pièce eut un grand succès, la salle fondit en larmes à la scène du cuirassier de Reischoffen. Le fait le plus étrange de cette soirée vraiment étrange fut celui-ci : au tableau du bombardement de Châteaudun, ce furent les Prussiens qui se chargèrent des bruits de coulisses, car on entendait distinctement les hurlements du canon et le sifflement des obus qui s'abattaient sur Paris!

« La pièce eut cent représentations consécutives, et son succès fut tel qu'on la reprit le 30 mai 1872, et elle tint encore l'affiche pendant quatre mois. »

Dernières Nouvelles.

Les anciens présidents et vice-présidents du centre gauche viennent d'adresser aux membres de ce groupe parlementaire un manifeste que nous donnerons dans notre prochain numéro.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Bulletin Financier.

Paris, 29 décembre.

La Bourse a été peu animée, néanmoins les cours d'hier se sont à peu près maintenus, ce qui est déjà une amélioration, étant donné le saut brusque qu'ont fait hier la plupart des valeurs.

Le 5 0/0, qui faisait 104,22 1/2, s'est arrêté à 104,20, et il s'est fait à ce cours un certain nombre de transactions.

Au contraire du 5 0/0, le 3 0/0 a regagné 2 cent. 1/2 et il était assez demandé en clôture à 65,80.

L'Italien a continué son mouvement descendant et il a perdu aujourd'hui encore 12 cent. 1/2, ce qui le met à 73,30. Il ne s'est d'ailleurs traité que très-peu d'affaires.

Le Turc est à 23,35, sans affaires, et les Lots à 59.

Le Crédit mobilier est très-ferme à 195, et tout indique qu'il ne tardera pas à remonter.

Le Pérou est stationnaire à 33 1/8.

La Banque de Paris a perdu 2,50 et reste aujourd'hui à 1105; la Banque a au contraire gagné 2,50 et fait 462,50.

Les Autrichiens sont à 670, très-fermes, et les Obligations à 318.

Les actions lombardes font 250, et les obligations 240,75.

Extérieure espagnole, 17 7/8; Intérieure, 16.

**Théâtre de Saumur.**

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

LUNDI 3 janvier 1876.

**Le Forgeron de Chateaudun**

Drame historique en 5 actes, de M. Léon Beauvallet. (Episode des guerres de 1870.)

1<sup>er</sup> acte: Les Fiancés. — 2<sup>e</sup> acte: La Guerre est déclarée!! (19 juillet 1870). — 3<sup>e</sup> acte: Le Cuirassier de Reischaffen (août 1870). — 4<sup>e</sup> acte: Les Espions (octobre 1870). — 5<sup>e</sup> acte: Le Bombardement de Chateaudun.

Le spectacle sera terminé par :

L'Homme n'est pas parfait, vaudeville en 1 acte, de M. Lambert Thiboust.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N° 4743. — 25 Décembre 1875.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par Chapelle. — Personne, nouvelle hollandaise, par M. Henri Havard (suite). — Nos gravures: Les sénateurs inamovibles; — Le voyage du prince de Galles; — Le brouillard du 15 décembre à Paris; — Attaque par le feu d'une maison barricadée et crénelée, tableau de M. de Neuville; — Inauguration du chemin de fer de Toulon à Hyères. — Le naufrage du Deutschland. — 97 fr. 59 c., histoire d'un caissier. — Les Théâtres. — Chronique du Sport. — Revue financière de la semaine. — Jeanne d'Arc, par M. H. Wallon.

Gravures: Les sénateurs inamovibles (72 portraits). — Le voyage du prince de Galles: entrée du prince à Baroda; — Les éléphants du guicovar de Baroda rangés sur le passage du prince; — Entrevue du prince avec le maharaha de Oudeypour. — Attaque par le feu d'une maison barricadée et crénelée, tableau de M. de Neuville. — Le brouil-

lard du 15 décembre à Paris. — Inauguration du chemin de fer de Toulon à Hyères: la promenade des Palmiers; — Vue générale d'Hyères, prise de la gare du chemin de fer. — Le naufrage du Deutschland: pillage du salon des premières au moment du transbordement; — Sauvetage des naufragés par le remorqueur le Liverpool. — Jeanne d'Arc, par M. H. Wallon. — Rébus.

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie BAUDRY, place du Pilon. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

**Service d'hiver.**

Départs de Saumur pour Poitiers :

6 heures 10 minutes du matin.  
11 — 30 —  
1 — 40 — du soir.  
7 — 40 —

Départs de Poitiers pour Saumur :

6 heures — minutes du matin.  
10 — 30 —  
12 — 30 — du soir.  
6 — 40 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 DÉCEMBRE 1875.**

Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	65	75	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	735	»	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	735	»	»	3 75	
4 1/2 % jouiss. septembre.	95	25	»	»	Crédit Mobilier	196	25	»	»	Crédit Mobilier exp., j. juillet.	692	50	»	2 50	
5 % jouiss. novembre.	104	25	»	05	Crédit foncier d'Autriche	505	»	5	»	Société autrichienne, j. janv.	667	50	»	2 50	
Obligations du Trésor, t. payé.	477	»	»	3	Charentes, 400 fr. p. j. août.	320	»	»	»	<b>OBLIGATIONS.</b>					
Dép. de la Seine, emprunt 1857	230	»	»	25	Est, jouissance nov.	570	»	»	»	Orléans	323	75	»	»	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	490	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	960	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	320	»	»	»	
— 1865, 4 %	502	50	»	»	Midi, jouissance juillet.	725	»	»	»	Est	309	50	»	»	
— 1869, 3 %	367	50	»	»	Nord, jouissance juillet.	1205	»	»	»	Nord	326	»	»	»	
— 1871, 3 %	343	»	»	»	Orléans, jouissance octobre.	998	75	6	25	Ouest	319	»	»	»	
— 1875, 4 %	465	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	623	75	1	25	Midi	316	25	»	»	
Banque de France, j. juillet.	3815	»	»	45	Yvendée, 250 fr. p. j. juill.	»	»	»	»	Deux-Charentes	285	»	»	»	
Comptoir d'escompte, j. août.	630	»	1	25	Compagnie parisienne du Gaz.	1065	»	»	5	Vendée	253	75	»	»	
Crédit agricole, p. j. juill.	500	»	»	»	Société Immobilière, j. janv.	26	»	1	»	Canal de Suez	520	»	»	»	
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	375	»	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	310	»	»	1	25					
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	907	50	2	52											

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 20 décembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)  
9 — 1 — — omnibus.  
1 — 33 — — soir, —  
4 — 12 — — omnibus.  
7 — 17 — — express.  
omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 35 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 20 — — omnibus.  
9 — 41 — — express.  
4 — 44 — — soir, omnibus.  
10 — 28 — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

**Tribunal de Commerce de Saumur.**

**FAILLITE LHEMANN-LIPPMANN.**

Les créanciers de la faillite du sieur Lhemann-Lippmann, entrepreneur général de la maison centrale de Fontevault, demeurant à Fontevault, sont invités à se trouver, le lundi 3 janvier 1876, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, pour autoriser le syndic à adresser une pétition à M. le ministre de l'intérieur.

Le greffier, L. BONNEAU.

Etude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

**UNE MAISON**

Située à Saumur, rue de Lorraine, Composée de :

Caves, cuisine, bûcher en sous-bassement; salon, salle à manger et deux petites pièces au rez-de-chaussée; quatre chambres et cabinet de toilette au premier étage; grenier sur le tout;

Jardin planté d'arbres fruitiers. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M. MÉHOUS, notaire. (632)

Etude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

**LES PARCELLES**

DE

**TERRE ET VIGNE**

Ci-après.

Commune de Saumur.

1<sup>o</sup> Quatre ares de terre avec deux rangées de vigne, aux Rouères, joignant Rebeilleau et autres.

2<sup>o</sup> Cinq ares 50 centiares de vigne, au Clos-Poinson, joignant Mollay, Bertrand et autres.

3<sup>o</sup> Quatre ares de terre, au Clos-de-Bagneux, joignant Pimot et autres.

Commune de Varrains.

4<sup>o</sup> Huit ares de terre et vigne, aux Perruchers, joignant Guillot et autres.

S'adresser, pour traiter, à M. MÉHOUS, notaire. (633)

**MAISON**

A LOUER S'adresser à M. RIVAUD. (590)

Etude de M. LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION,

Dimanche 9 janvier 1876, midi.

En l'étude et par le ministère de M. LE BLAYE, notaire à Saumur.

Commune de Saumur.

Aux Marigrolles, 11 ares de vigne;

Au Vigneau, 6 ares de vigne; Au Pommier, 5 ares de vigne. Dépendant de la succession de M<sup>me</sup> veuve Jean Mariet-Tortoux. S'adresser audit notaire. (634)

Etude de M. CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

Avec jouissance de suite.

1<sup>o</sup> Très-belle maison de campagne, dite les Tourelles, au canton de la Croix-Cassée, commune de Villebernier, à un kilomètre de Saumur: onze chambres, remise, écurie, maison de jardinier et jardin de 48 ares.

2<sup>o</sup> Maison, à Saumur, quartier de Nantilly, rue du Presbytère, n° 1 et 3: onze pièces, remise, écurie, caves en roc et deux jardins; gaz et eau de la ville.

3<sup>o</sup> Très-grande et belle cave en roc, place de Nantilly, ayant son entrée près le presbytère.

4<sup>o</sup> Autre maison, à Saumur, place de Nantilly, n° 5, et rue du Presbytère, n° 2; belle cave en roc, jardin.

S'adresser à M. CHRISTIANI, négociant à Saumur, rue du Presbytère, ou à M. CLOUARD, notaire. (492)

Etude de M. CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

Soixante-six ares de vigne, aux Justices, avec grille et pressoir à vis; 44 ares de vigne, à la Malgagne; 55 ares de terre, à la Malgagne, ou le Vau Lauglais; le tout commune de Bagneux.

Entrée en jouissance de suite. Toutes facilités de paiement. S'adresser à M. Joseph GIRAULT, au Pont-Fouchar, ou à M. CLOUARD, notaire. (592)

**A VENDRE**

D'OCCASION,

**BON PIANO**

S'adresser rue Verte, n° 12.

Etude de M. CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**UN HECTARE DE VIGNE ROUGE**

Aux Rouères, près la Cave-Bruneau, commune de Saumur,

Joignant des chemins, M. Delavau et autres.

S'adresser à M. BRUNET, au Pally, près Villebernier, ou à M. CLOUARD, notaire. (546)

Etude de M. LAUMONIER, notaire à Saumur.

**VENTE MOBILIÈRE**

Après décès.

Le dimanche 9 janvier 1876 et jours suivants, s'il y a lieu, à midi, Il sera procédé, par le ministère de M. LAUMONIER,

En la propriété de l'île-Oger, située à Gaure, commune de Varennes-sous-Montscreau.

A la vente publique et aux enchères du mobilier dépendant de la succession de M. MARC-THABIS GAUTHIER, juge de paix retraité.

**On vendra :**

Mobilier de toute sorte, literie, linge, batterie de cuisine, outils, instruments de jardinage, paille, foin, avoine, vins et futailles;

Cheval, charrette, voiture et autres objets;

Bibliothèque d'environ 800 volumes, comprenant ouvrages de droit, philosophie, littérature et histoire. (635)

**A LOUER**

Pour entrer en jouissance de suite,

**UNE MAISON**

Sise à Noyant, canton de Gennez,

Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie.

S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

**MACHINES A TONDRE**

**LES CHEVAUX**

Des meilleurs systèmes connus

**RÉPARATIONS ET REPASSAGES**

Au lapidaire, nouvellement inventé.

Chez M<sup>me</sup> veuve LARDEUX, rue Saint-Jean, 43.

Beau choix de Coutellerie fine et Services de table complets.

**A VENDRE**

**UNE JUMENT DE SANG**

sept ans,

S'attelant et se montant.

S'adresser à M. RAIMBAULT, maréchal, rue Beaurepaire. (615)

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,

**UNE MAISON**

Rue de l'Echelle.

S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (567)

**AVIS**

M<sup>me</sup> veuve RIBAUT a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'elle continue son commerce comme par le passé. (629)

UNE MAISON DE COMMERCE demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME DEMANDE des parquets à cirer, soit au mois, soit à l'année.

S'adresser rue du Temple, n° 9, à Saumur.

**RIELLANT**

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

**MÉDICAMENTS DE LA SAISON**

**VICHY** Source Lardy, alcaline, gazeuse et ferrugineuse, la plus abondante en principes minéralisateurs; la seule qui, sur le plateau de Vichy, soit réellement reconstituante, est celle qui offre aux malades les chances les plus nombreuses et les plus favorables de guérison. Transportée, la source Lardy est celle qui conserve le mieux tous les éléments constitutifs des eaux de Vichy. Expédition par caisses de 24, 32 et 54 bouteilles, en s'adressant à M. le Régisseur de l'Établissement Lardy, à Vichy. — Établissement de bains et d'hydrothérapie, ouvert chaque année, à partir du 15 mai.

**HÉRNIES** Chutes et déviations de matrice. — Guérison radicale en 8 jours, sans bandages, par le sucrélique de Fleury, ph. au Mans (Sarthe). Tr. complet pour adultes 50 fr., pour enfants 30 fr.

**AUX ASTHMATIQUES** Il n'existe qu'un remède qui guérisse véritablement l'asthme, la toux, l'oppression; c'est la potion de M. Aubrée, méd.-ph. à Ferté-Vidame (E.-et-L.). Belle toute concurrence, par 13 ans de succès et des milliers de guérisons. Preuves gratis et franco.

On demande, à Saumur, un dépositaire pour le BAUME SEDATIF CHAUTAUD, contre le mal de dents.

**HEMORRHOÏDES**

La Pommade Leroy, ph. à Etretat (S.-Inf.), est infatigable c. la douleur, la démangeaison, la constipation, l. 2,75.

Guérison et plombage par le Baume sédatif Chautaud de Vendôme. Prix: 1 fr. 50.

**MAUX DE DENTS**

On demande, à Saumur, un dépositaire pour le BAUME SEDATIF CHAUTAUD, contre le mal de dents.

**L. HUET,**

NATURALISTE-EMPAILLEUR.

Rue de Fenet, maison Alleaume,

A SAUMUR,

A l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'il se charge d'empailler toutes sortes d'animaux, d'après les procédés les plus connus et les meilleurs.

Il construit également des arbres artificiels avec oiseaux, pour l'ornement d'appartements.

Le tout à des conditions très-avantageuses. (202)

LE

**JOURNAL DU DIMANCHE**

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ.

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 11, à Paris.

La collection se compose actuellement de 50 volumes renfermant des ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr. d° pour les départements 4 fr.

**POUDRE SOSAN**

CONTRE LE

**RHUME DE CERVEAU**

2 prises de cette poudre arrêtent instantanément le coryza sans aucun inconvénient. Envoi franco contre 0.60 cent. en timbres-poste.

— Pharmacie générale, rue du Quatre-Septembre, 15, Paris, et principales pharmacies.

**LA VELOUTINE**

est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

Ch. FAY, INVENTEUR.

**POMMADE SATIN**

Pour conserver aux mains la souplesse la douceur et les préserver des gerçures et autres accidents provoqués par le froid.

9, rue de la Paix. — Paris.

Saumur, imprimerie P. GODET.